GEMENG SCHENGEN

AVIS AU PUBLIC

Urbanisme

Par la présente il est porté à la connaissance du public que para délibération du 30 janvier 2024 le conseil communal a adopté le

projet de modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « Dentzescheck » concernant des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schengen, Section RA de Wintrange sous les N°s 253/7622 et 253/7623, présenté par SEP architectes&urbanistes de Steinsel au nom et pour le compte de CLK constructions sàrl de Mertzig.

Le projet d'aménagement particulier modifié a été notifié le 8 février 2024 au Ministère des Affaires intérieures.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Remerschen, le 8 février 2024.
pr le Collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre, Le secrétaire,

75, Wäistrooss | L-5440 Remerschen 23 66 40 28 secretariat@schengen.lu www.schengen.lu